

**RIUNIONE DI U 25 E 26 D'OTTOBRE
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE**

2018/O2/070

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Louis POZZO DI BORGIO
AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

OBJET : COMMUNES DE HAUTE CORSE ECARTEES DU FONDS DMTO.

Bonjour Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous,

Merci pour cette question M. le conseiller. Effectivement elle me permet de faire un point qui annonce et présente le travail en cours de préparation d'un rapport qui sera soumis lors d'une prochaine session de l'Assemblée de Corse. Il concernera à la fois, la répartition à la fois des droits de mutation à titre onéreux, fonds dit DMTO, (environ 6 millions d'euros, 4 millions d'euros en Corse du sud, 4,5 millions d'euros en Corse du Sud, 1,5 millions d'euros de mémoire en Haute Corse) et le fonds de péréquation sur la taxe professionnelle. Un mot sur son montant qui montre l'importance de la DMTO. Il y a une progression très sensible du montant de l'enveloppe en Corse du Sud, puisque que ce sont les droits de mutation, le marché immobilier est très dynamique en Corse du Sud, progression très significative d'une année sur l'autre. Par contre, il stagne en Haute Corse.

Pour répondre à votre question, bien sûr il va y avoir la répartition en octobre pour arriver en novembre. Les maires s'inquiètent de ce décalage qui s'explique parce que l'on a une difficulté aussi bien pour le fonds DMTO que pour le fonds sur la taxe professionnelle. Il n'a pas été prévu, malgré mes demandes réitérées de possibilité de territorialisation de l'enveloppe. Donc on est dans une logique paradoxale, il y a la nouvelle collectivité de Corse, une unification des territoires et normalement des dispositifs de répartition des fonds, mais là on doit continuer à répartir de façon départementale. Donc impossibilité d'avoir une péréquation égalitaire à l'échelle de l'ensemble de la Corse, première chose.

Deuxièmement, les deux fonds diminuent du fait d'une restitution, augmentent en volume pour le DMTO, mais diminue dans les critères de répartition entre l'Etat et la Collectivité de Corse. Donc il va y avoir forcément un impact négatif sur toutes les communes.

Dernier mot et qui concerne enfin plus strictement la DMTO dans l'ancien département de Haute Corse. Effectivement comme vous l'avez rappelé, 31 communes avaient été exclues à tort du dispositif, à partir d'une interprétation erronée de la « notion de communes touristiques » et qui peut servir d'exclusion à l'accès à ce fonds.

Donc, mon intention pour répondre directement est de revenir rétroactivement sur cette omission fautive. Ça veut dire que les communes omises non seulement seront réintégrées en 2018 mais percevront leur somme pour 2017.

Cela entraîne forcément un calcul sur la façon d'impacter le fonds puisqu'il va falloir faire un lissage. C'est ce sur quoi travaillent les services actuellement. De façon plus globale, je pense que nous ne modifierons pas cette année, puisque nous ne pouvons pas faire de péréquation à l'échelle de l'ensemble de la Corse. Nous ne modifierons pas les critères, mais j'ai demandé à nouveau au représentant de l'Etat et au Ministère concerné, que cette territorialisation soit mise en œuvre pour l'année prochaine, afin de répartir ces fonds selon la logique qui est la nôtre. Une logique qui intègre la volonté de soutenir de façon plus marquée les communes de l'intérieur et de montagne.

J'espère que ces éléments seront de nature à vous rassurer M. le Conseiller territorial et à rassurer à travers vous tous les maires qui attendent bien sûr le versement de ces sommes qui viennent compléter utilement leur budget.